

Barème des honoraires

En date du 1^{er} Août 2024

Honoraires de transaction*

Prix de Vente	Honoraires
Forfait Mandat Simple	
Jusqu'à 100 000 €	8 000 €
De 100 001 € à 200 000 €	9 500 €
De 200 001 € à 300 000 €	14 000 €
De 300 001 € à 500 000 €	16 000 €
Au-dessus de 500 001 €	4,5%*
Forfait Exclusivité	
De 200 000 € à 400 000 €	12 500 €
Au-dessus de 400 001 €	3,5%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les tranches ne sont pas cumulables

L'agence immobilière ne doit ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effet ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission

- Terrain : 10 % *
- Garage / Parking : 3 000 € *

*(Forfait Maximum T.T.C (T.V.A 20%) appliqué sur le montant de la transaction. Ces Honoraires comprennent la rédaction sous seing privé du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à réitération de l'acte authentique, et conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties, ils seront à la charge du vendeur.)

Barème des honoraires

Au 1^{er} juillet 2023

Location habitation		Gestion Locative		
Honoraires à la charge du Bailleur et du Locataire (Soumis à la loi du 6 Juillet 1989)		Formule 6.5 % TTC	Formule 7.5 % TTC	Formule 8.5 % TTC
En zone très tendues (Arrêté du 1 ^{er} Août 2014)	12 € TTC par m2	-Quittancement /Encaissement -Gestion des Relances -Régularisation des Charges	+ Paiement des charges de copropriété + Paiement des factures fournisseurs + Aide à la déclaration des revenus fonciers	+ Suivi des travaux de rénovation suite au départ du locataire + Suivi des sinistres (rdv d'expertise, gestion diverse pour le compte du mandant) + Suivi des procédures contentieuses
En zone tendue (Arrêté du 1 ^{er} Août 2014)	10 € TTC par m2	-Gestion des travaux d'entretien -Suivi des Assurances, Entretien		
En zone non tendue (Arrêté du 1 ^{er} Août 2014)	8 € TTC par m2	Chaudière/Ramonage -Compte rendu de Gérance Mensuel		
Honoraires de réalisation d'états des lieux 3 € TTC par m2		DEDUCTIBLES DE VOS REVENUS FONCIERS		

Honoraires d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du Bailleur) :
de 0 € à 150 €

Location locaux commerciaux / Professionnels	
Honoraires HT Locataire (Entremise, négociation et rédaction du bail)	30 % du loyer HT Annuel

Services supplémentaires hors formule :

- Forfait rédaction bail : 150 € TTC
- Rédaction de l'état des lieux : 3 €/m2 TTC
- Avenant au contrat de location 80 € TTC à la charge du demandeur
- Aide à la déclaration des revenus fonciers : 108 € TTC/lot
- Vacations honoraires pour le suivi des sinistres, procédures contentieuses, gros travaux : 80 € TTC/Heure
- Vacation forfaitaire représentation aux AG de copropriété : 150 € TTC

Taux de TVA en vigueur 20%

Déductible de vos revenus fonciers

L'agence immobilière ne doit ni recevoir ni détenir d'autres fonds, effet ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission

Mk Immobilier – 79 rue Aurélien Cronnier 60230 Chambly – Tel 01.78.86.01.96

SAS au capital de 10 000 € - RCS Compiègne 949 624 423 – Carte Professionnelle N° CPI 6003 2023 000 000 009 délivré par la CCI de l'Oise – Garant : Galian pour un montant de 120 000 €